

**ALLOCUTION DE MONSIEUR DIRECTEUR GENERAL DES FORETS ET DES  
RESSOURCES NATURELLES A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ATELIER  
D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE  
ET DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET  
LE PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES AVANTAGES (APA) RESULTANT DE  
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES**

**(Ouidah le 16 octobre 2012)**

Octobre 2012

- Monsieur le Directeur de l'ONG CeSaREN
- Mesdames et Messieurs les Chercheurs en vos divers rangs et qualités
- Mesdames et Messieurs les responsables des Organisations de la Société Civile
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi avant tout de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de souhaiter la bienvenue dans cette ville historique de Ouidah et de témoigner ma profonde gratitude à vous tous qui avez bien voulu faire le déplacement pour répondre présents à cette rencontre en dépit de vos nombreuses occupations. Votre présence à cette assise constitue un symbole vivant de l'importance que vous accordez à l'objet de cet atelier qui vise à mieux faire connaître à la Communauté scientifique et à la Société civile de notre pays, le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) résultant de l'exploitation des ressources génétiques, protocole adopté à Nagoya le 29 octobre 2010 au Japon et signé par le Bénin le 28 octobre 2011.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le thème qui nous réunit ici à savoir l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages (APA) est une préoccupation majeure dont le gouvernement béninois s'est toujours penché. Elle a fait son apparition à la table des négociations à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, Sommet au cours duquel la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été ouverte aux signatures.

Les trois objectifs que poursuit ladite Convention se présente ainsi qui suit :

1. la conservation de la diversité biologique,
2. l'utilisation durable de ses éléments et
3. le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

Il est important de souligner que ce dernier aspect a été ajouté à la demande des pays en développement qui concentrent sur leurs territoires environ 80 % des ressources génétiques mondiales. Le but visé est de leur donner le moyen de commercialiser de

façon profitable "leurs" ressources génétiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, de créer une incitation économique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Aujourd'hui, il est bien connu, à travers quelques inventaires faits dans le domaine et qui ne sont d'ailleurs pas exhaustifs, que le Bénin est bien riche en diversité biologique à savoir la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et celle des gènes. Ces richesses fournissent de manière insoupçonnée des options importantes susceptibles de soutenir les efforts de notre pays et de nos communautés pour réduire la pauvreté et s'adapter aux changements climatiques. Déjà, elles jouent un rôle important pour le développement. En effet, elles sont source entre autres de revenus, de médicaments, d'aliments et d'abri.

Mais elles peuvent faire mieux si nous arrivons à relever un défi supplémentaire. Celui de veiller à ce que les bénéfices découlant de l'utilisation mondiale de nos ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les pays et les communautés d'origine.

**Mesdames et Messieurs,**

**Honorables Invités,**

L'utilisation des ressources génétiques génère d'importants avantages financiers. Les plantes médicinales par exemple sont à la base d'un marché mondial de 30 milliards d'euros. D'autres utilisations des ressources génétiques s'observent dans le domaine de la cosmétique et de l'alimentation.

Le transfert au niveau mondial des ressources naturelles est à la base du développement humain. Pendant des siècles, les sociétés ont transmis et échangé les ressources biologiques et génétiques. Ce faisant, elles ont puisé dans les connaissances autochtones liées à l'utilisation de ces ressources. Le café, les pommes de terre ou les céréales qui étaient à l'origine des plantes dites « sauvages » et qui sont aujourd'hui domestiqués constituent quelques exemples historiques de l'utilisation des connaissances autochtones.

Aujourd'hui encore, nombreuses sont les industries qui continuent de rechercher, de par le monde, des ressources génétiques afin de développer ou d'améliorer leurs produits.

Toutefois, les avantages et bénéfices découlant de ces transferts ne sont que rarement partagés avec les communautés d'origine. Pire, les propriétaires du savoir traditionnel lié à ces ressources ne sont même pas reconnus.

Il s'agit là de la «biopiraterie» c'est-à-dire l'accès aux ressources sans l'accord du pays d'origine et l'absence de partage des avantages.

Le danger de cette biopiraterie est que, alors que l'utilisation commerciale de nos ressources contribue à la croissance économique des pays utilisateurs et au bien être de leurs populations, chez nous, elles risquent de disparaître sans améliorer les conditions sociales locales, ce qui compromet, à plus ou moins brève échéance, les possibilités pour nos pays d'utiliser nos ressources renouvelables pour enclencher la croissance économique et le développement.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants**

La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) nous donne l'opportunité de relever ce défi à travers son troisième objectif évoqué ci-dessus à savoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation commerciale et autres, des ressources génétiques.

Pour concrétiser cet objectif, la communauté internationale a adopté le 29 octobre 2010 à sa dixième Conférence des Parties à la CDB tenue à Nagoya au Japon, un Régime international sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (Protocole APA).

Les principaux éléments en discussion sont : le Partage des avantages, l'Accès aux ressources génétiques, les mesures de Conformité, les Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le développement des Capacités etc.

**Chers participants**

Il est maintenant clair que si les ressources génétiques sont exploitées de manière rationnelle et dans l'esprit du Protocole de Nagoya, elles peuvent contribuer de manière substantielle à la réduction de la pauvreté.

Il est donc important pour nous de jouer notre partition de sorte que les bénéfices découlant de l'utilisation et de l'accès aux ressources génétiques ainsi qu'aux connaissances traditionnelles connexes soient partagés équitablement avec les pays et les communautés qui ont fourni ces ressources. .

Dans cette perspective,

- en tant que Chercheur, et chargés entre autres de la valorisation de nos ressources naturelles à divers niveaux, la communauté scientifique est dans une position stratégique pour accroître la visibilité, sensibiliser davantage le monde universitaire et placer les considérations de biodiversité et de l'APA dans leurs protocoles de recherche et contrat de partenariat avec les chercheurs et laboratoires étrangers.
- En tant que Société civile jouant principalement les rôles d'information, de sensibilisation, d'encadrement et d'auto promotion des populations, les ONG sont incontournables si l'on veut accroître la visibilité sur l'APA et le placer dans l'avant-garde des débats politiques nationaux et locaux.

L'engagement des uns et des autres est essentiel pour assurer la mise en œuvre effective de cet important instrument juridique.

Mais avant tout, le Chercheur et la Société civile doivent eux-mêmes être sensibilisés et acquis à la cause. C'est pourquoi Il nous paraît important de mettre à votre disposition quelques informations sur ledit Protocole. C'est ce qui justifie toute l'importance du présent atelier car, le défi global est d'accroître la visibilité sur l'APA et de renforcer les capacités des différentes parties prenantes sur le Protocole.

### **Mesdames et Messieurs,**

C'est vous dire que le présent atelier revêt pour nous une importance particulière.

L'enjeu qui nous réunit ce jour est donc de taille puisqu'il s'agit de vous informer sur le Protocole APA et des prochaines étapes du développement du processus national.

Au cours du présent atelier, vous aurez donc à suivre des présentations sur des thèmes comme :

- la genèse et les concepts clé de l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA)
- le contenu du Protocole de Nagoya sur l'APA adopté au Japon le 29 octobre 2010
- le processus de sa mise en œuvre nationale.

Je suis convaincu que vous accorderez toute l'attention nécessaire à ces différents thèmes afin qu'au terme de vos assises, nous puissions avoir la connaissance nécessaire dudit protocole et donner, en toute connaissance de cause, à nos gouvernements respectifs, l'autorisation de ratification. D'ores et déjà, je suis rassuré qu'avec l'expertise remarquable ici réunie, les objectifs fixés pour cet atelier seront pleinement atteints.

Je ne saurais terminer mes propos sans remercier très sincèrement la Coopération Technique Allemande (GIZ) et l'ONG CESAREN pour avoir pris l'initiative d'organiser le présent atelier et pour les efforts et les ressources mises à disposition afin d'assurer l'organisation de cette rencontre.

J'ai l'espoir que cet important atelier sera l'occasion d'un véritable débat et de discussions propres à alimenter le processus de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Bénin.

C'est sur ces mots que je déclare ouvert, ce jour 16 octobre 2012, l'Atelier d'information et de sensibilisation de la Communauté scientifique et de la Société civile sur le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) résultant de l'exploitation des ressources génétiques

Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.